



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 7 AVRIL 2025

La séance est ouverte à 19h15 par Monsieur Guy Lourtie, Président, dans la salle 1.126 de l'Institut Montefiore (Université de Liège - Bâtiment B28 - Parking P32 - Quartier Polytech - Allée de la découverte, 10 - 4000 Liège).

1. Vérification des présences et du quorum

La liste des membres effectifs présents et représentés est dressée. Elle est signée par le président de séance. Elle sera annexée à ce procès-verbal.

Le quorum des voix présentes ou représentées étant atteint (52%, 28 membres effectifs sont présents ou représentés sur un total de 53), l'assemblée générale peut avoir lieu et peut valablement délibérer.

2. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Guy Lourtie est désigné secrétaire de séance.

3. Introduction par le Président

Monsieur Guy Lourtie souhaite la bienvenue à cette assemblée générale et remercie les membres présents.

Avant de poursuivre cette assemblée générale, Monsieur Guy Lourtie annonce avec regret le décès de deux des membres de l'association au cours de l'année 2024 :

- Monsieur Marc Herzog, ingénieur civil électricien 1958,
- Monsieur André Danthine, ingénieur civil électricien 1959.

L'AIM réitère aux proches de ces collègues ses plus sincères condoléances et Monsieur Guy Lourtie invite l'assemblée à se recueillir en leur mémoire.

4. Rapport d'activités 2024

Avec le support d'un PowerPoint, Monsieur Guy Lourtie présente le rapport d'activités 2024 de l'AIM en évoquant notamment les points suivants : membres, activités scientifiques, prix, libéralités, divers et soirée d'accueil.

5. Approbation des comptes 2024

Monsieur Jérémie Delhaxhe, trésorier, présente en détails les comptes 2024 de l'ASBL AIM.

Le résultat des comptes 2024 est une perte de 139225,73 €.

Les comptes 2024 ont été revus et approuvés par les vérificateurs aux comptes.

Les comptes 2024 sont approuvés à l'unanimité.



6. Décharge aux administrateurs

L'assemblée générale donne, à l'unanimité, décharge pleine et entière aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat durant l'exercice écoulé.

7. Décharge aux vérificateurs aux comptes

L'assemblée générale donne, à l'unanimité, décharge pleine et entière aux vérificateurs aux comptes pour l'exécution de leur mandat durant l'exercice écoulé.

8. Approbation du budget 2025

Monsieur Jérémie Delhaxhe, trésorier, présente en détails le budget 2025 de l'ASBL AIM.

Le résultat du budget 2025 est une perte de 133640,40 €.

L'assemblée générale approuve, à la majorité des membres présents ou représentés (22 voix pour et 1 abstention), le budget 2025.

9. Commissaires/vérificateurs aux comptes : nomination

Sur base de la proposition de l'organe d'administration, l'assemblée décide, à l'unanimité, de ne pas nommer de commissaires aux comptes, mais de nommer des vérificateurs aux comptes.

L'assemblée générale renouvelle les mandats et nomme donc Messieurs Roger Fraikin, Manuel Khronis et Christian Pirenne comme vérificateurs aux comptes pour l'exercice 2025.

10. Membres : admission – démission – exclusion

Au cours de l'année 2024, l'effectif de l'AIM a évolué de la manière suivante :

- 2 décès,
- 3 membres réputés démissionnaire car ne payant plus leur cotisation depuis 3 ans,
- 2 démissions,
- 61 nouveaux membres de la promotion 2024,
- 26 nouveaux membres des promotions antérieures.

Au 7 avril 2025, l'AIM ASBL compte 535 membres dont 53 membres effectifs et 482 membres adhérents, soit une augmentation de 79 membres en comparaison à 2023.

L'assemblée générale est levée à 19h45.

Guy Lourtie

17 avril 2025